

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_051

RÈGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS - FIIS 2025-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT QUATRE AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **18/04/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
29	10	9	39

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Catherine Anne PAYET, Madame Jimmye COUPOU, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART donne procuration à Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Jean-Paul CONSTANT donne procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile DAMOUR qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_051

RÈGLEMENT DE FONDS DE CONCOURS - FIIS 2025-2026

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté d'agglomération et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La Cirest souhaite proposer à ses communes membres la mise en place d'un nouveau fonds de concours pour la période 2025-2026.

Ce Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2025-2026 porte sur une autorisation de programme de 4 millions d'euros sous forme de deux enveloppes distinctes à destination des communes membres :

Enveloppe 1

Montant : 1.7 millions d'€

Répartition : à part égale entre les 2 communes dont la population est supérieure à 30 000 habitants (850 k€)

Date de fin d'éligibilité des dépenses : 31/12/2029

Enveloppe 2

Montant : 2.3 million d'€

Répartition : à part égale entre les 4 communes dont la population est inférieure à 30 000 habitants (575 k€)

Date de fin d'éligibilité des dépenses : 31/12/2029

Ce fonds de concours est destiné à financer des opérations relevant des domaines suivants :

- Création et/ou Mise aux normes des salles de veillée ;
- Création et/ou Extension des cimetières
- Création de zones de transit pour les déchets municipaux (propreté urbaine) ;
- Réhabilitation des bâtiments à vocation économique, touristique et culturelle
- Aménagements des espaces publics existants, des sites touristiques publics, de loisirs et de pleine nature, de sites économiques publics (exemples : toilettes publiques, parcours de santé, équipements de type « work out », barrières de protection, kiosques, Eco box, coins feux, etc.) ;
- Amélioration de la gestion intégrée des eaux pluviales :
 - Financement des équipements et des aménagements de gestion des eaux pluviales sur les sites communaux,
 - Réduction de l'écoulement et de l'imperméabilisation des surfaces,
 - Sobriété hydrique : dispositifs permettant de récupérer l'eau de pluie et de l'écoulement des eaux,
 - Etude hydraulique de l'état préalable et de l'état projeté aménagé des bâtiments communaux existants,
 - Equipements de gestion de crise : maintenir la communication entre collectivités (exemples : groupes électrogènes, téléphones satellitaires, broyeurs de déchets verts) ;
- Financement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et espaces publics;
- Voies cyclables
- Equipements permettant de faire face aux périodes de sécheresse : acquisition de citernes.

- **VU** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Considérant,

- la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 24 avril 2025 adoptant le Pacte financier et fiscal de la CIREST et de ses communes membres pour la période 2025-2026.
- l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales réunie le 17 avril 2025.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 39 « Pour »,

- **D'ADOPTER** le principe d'attribution de fonds de concours de quatre millions d'euros à destination des communes membres pour la période 2025-2026 ;
- **D'ADOPTER** le règlement d'attribution annexé au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Odile DAMOUR

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY